

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE  
DESVRES

*Le 4 novembre 2021*

Téléphone : 03.21.33.30.88

e-mail : [communedecolembert@wanadoo.fr](mailto:communedecolembert@wanadoo.fr)

site internet : [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### Horaires et Permanences de la Mairie

Ouvert au public :   - le mardi           : de 14h00 à 17h30  
                          - le mercredi       : de 09h00 à 12h00  
                          - le vendredi       : de 16h00 à 18h30

Monsieur Etienne MAES, Maire, reçoit le vendredi de 16h00 à 18h30 et sur rendez-vous.

### Horaires d'Ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale située, 27 rue Principale est ouverte au public

*Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30*

Contact téléphonique : 03 21 30 19 18

### Horaires d'Ouverture de la Bibliothèque

**Le mercredi : de 9h30 à 12h30**

**Le vendredi : de 16h00 à 19h00**

**Le samedi : de 10h00 à 12h00**

Nous recherchons des bénévoles qui acceptent de donner du temps pour renforcer l'équipe à assurer l'accueil et participer à l'organisation du service. N'hésitez pas, même si vous ne disposez que de peu de temps !

### Armistice

**11h : Rassemblement devant la mairie,**

**11H30 : Dépôt de gerbes au monument aux morts,**

La section UNCAFN Intercommunale de Colembert, les enseignants et les élèves de l'école primaire s'associent à cette cérémonie, **le jeudi 11 novembre 2021.**

*A l'issue de la cérémonie, le verre de la convivialité sera servi à la salle des fêtes.*

## Vitesse

Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous rappelons de respecter la limitation de vitesse dans l'ensemble des rues du village.

## Propreté des trottoirs de la Commune

Les trottoirs de la commune sont réservés à la circulation des piétons.

Le stationnement permanent des véhicules automobiles est proscrit.

Nous demandons aux promeneurs accompagnés d'animaux domestiques de surveiller leurs animaux, de collecter et de déposer les excréments dans les poubelles et de préserver les lieux.

## Inscriptions sur les listes électorales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales sont facilitées : il est désormais possible de s'inscrire tout au long de l'année.

En période d'élection, il vous appartient néanmoins de vous inscrire au plus tard jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le jour du scrutin **à savoir le 4 mars 2022.**

Cette démarche peut être effectuée en mairie aux heures de permanence en présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Vous pouvez aussi vous rendre sur le site :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372> et vous inscrire en ligne.

## Illuminations de fin d'année

La Commune et le FLACC renouvellent le concours d'illuminations des maisons et/ou jardins, du 2 décembre 2021 au 3 janvier 2022.

La participation nécessite obligatoirement l'inscription, **au plus tard le 30 novembre 2021** (tract joint).

## Vigilance

Nous déplorons malheureusement la recrudescence des cambriolages dans notre village.

Pour essayer de mettre un terme à ces méfaits nous comptons sur la vigilance de chacun.

N'hésitez pas à relever l'immatriculation du véhicule suspect et à signaler aussitôt les faits aux forces de l'ordre.

L'action collective nous aidera à maintenir la sécurité de tous.

Pour rappel, tel de la brigade de Desvres 03.21.91.70.17 ou le 17 ou par mail :

[cob.desvres@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.desvres@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

## Calendrier des fêtes

**Jeudi 11 novembre** : Commémoration de la guerre 1914/1918

**Samedi 20 et Dimanche 21 novembre** : bourse aux jouets organisée par CLEA

**Samedi 4 et Dimanche 5 décembre** : téléthon

**Dimanche 5 décembre** : marché de Noël du CLEA

**Vendredi 17 décembre** : arbre de Noël de l'école